



**PROCURATION D’ACTIONNAIRE**  
**À L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE D’IBA SA**  
**DU LUNDI 6 MARS 2023 À 10H00**  
**(I’« AGE »)**

Article 7:142 du Code des sociétés et des associations

**Merci de compléter ce formulaire lisiblement**

Le soussigné / La soussignée\*<sup>1</sup>

**Actionnaire-personne physique\* :**

Mme/M.	(complétez)
Prénom :	(complétez)
Nom :	(complétez)
N° de carte d’identité ou de passeport :	(complétez)
Domicile :	

**Actionnaire-personne morale\* :**

Dénomination et forme juridique :	(complétez)
Numéro d’immatriculation (registre de commerce/registre des personnes morales) :	(complétez)
Valablement représentée en vertu de ses statuts par Mme/M. (nom + qualité) :	(complétez)

**(a) Déclare :**

- (i) être titulaire, à la **Date d’Enregistrement** définie dans la convocation à l’AGE, de *complétez le nombre* ..... **actions dématérialisées** émises par IBA SA, en pleine propriété\* / en nue-propriété\* / en usufruit\* et, à titre de preuve :
- (ii) **joindre une copie de l’attestation d’enregistrement** délivrée par l’organisme financier auprès duquel ces actions **dématérialisées** sont détenues,
- (iii) être titulaire, à la **Date d’Enregistrement** définie dans la convocation à l’AGE, de *complétez le nombre* ..... **actions nominatives** émises par IBA SA, en pleine propriété\* / en nue-propriété\* / en usufruit\*.

**(b) Désigne par la présente, en qualité de mandataire :**

*Prénom + Nom ou Dénomination et forme juridique :* .....

<sup>1</sup> Dans l’ensemble du document, \*biffez les mentions inutiles.

(le « **Mandataire** »)

(les procurations renvoyées à la Société sans indication de mandataire seront considérées comme étant adressées au président du conseil d'administration)

à qui le soussigné / la soussignée\* confère tous pouvoirs aux fins de le / la\* représenter, avec faculté de substitution, à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, qui se tiendra le **lundi 06 mars 2023 à 10h00**, et d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens de son intention de vote exprimée ci-après et d'accomplir tout autre acte (en ce compris la signature de tout document) aux fins de donner un plein effet à la présente procuration :

Ordre du jour de l'AGE			Vote		
	Sujet	Proposition	Pour	Contre	Abstention
1.	Prise de connaissance du rapport spécial établi par le conseil d'administration conformément à l'article 7:199 du Code des Sociétés et des Associations (le « CSA ») relatif à la proposition de renouveler le capital autorisé	N/A	N/A	N/A	N/A
2.	Renouvellement de l'autorisation octroyée au conseil d'administration d'augmenter le capital, en une ou plusieurs opérations, dans le cadre du capital autorisé (en ce compris, le cas échéant, par l'émission d'obligations convertibles ou de droits de souscription), aux conditions, notamment de durée (cinq ans), prévues aux articles 7:198 et 7:199 du CSA	<i>Approbation</i>	[vote]	[vote]	[vote]
3.	Mise à jour des statuts, si nécessaire, conformément à la décision qui précède	<i>Approbation</i>	[vote]	[vote]	[vote]
4.	Renouvellement de l'autorisation spécifique octroyée au conseil d'administration d'augmenter le capital, en une ou plusieurs opérations, dans le cadre du capital autorisé (en ce compris, le cas échéant, par l'émission d'obligations convertibles ou de droits de souscription), dans les cas et aux conditions, notamment de durée (trois ans), prévues à l'article 7:202 du CSA, si, et après que, la FSMA a notifié à la Société une offre publique d'acquisition sur les actions de la Société	<i>Approbation</i>	[vote]	[vote]	[vote]
5.	Mise à jour des statuts, si nécessaire, conformément à la décision qui précède	<i>Approbation</i>	[vote]	[vote]	[vote]
6.	Renouvellement de l'autorisation octroyée à la Société d'acquérir ses propres actions, parts bénéficiaires ou	<i>Approbation</i>	[vote]	[vote]	[vote]

Ordre du jour de l'AGE		Vote			
	certificats, en une ou plusieurs opérations, conformément aux conditions, notamment de durée (cinq ans), prévues aux articles 7:215 et suivants du CSA, (a) à concurrence d'un maximum de vingt pour cent (20 %) du nombre total de titres concernés émis, (b) pour une contre-valeur minimale de dix cents (0,10 EUR) et maximale de vingt pour cent (20 %) supérieure au dernier cours de bourse				
7.	Mise à jour des statuts, si nécessaire, conformément à la décision qui précède	<i>Approbation</i>	[vote]	[vote]	[vote]
8.	Renouvellement de l'autorisation octroyée à la Société d'aliéner ses propres actions, parts bénéficiaires ou certificats, en une ou plusieurs opérations, conformément aux conditions prévues à l'article 7:218 du CSA, en ce compris dans les cas visés aux 3° et 4° de l'article 7:218, §1, alinéa 1, du CSA	<i>Approbation</i>	[vote]	[vote]	[vote]
9.	Mise à jour des statuts, si nécessaire, conformément à la décision qui précède	<i>Approbation</i>	[vote]	[vote]	[vote]
10.	Renouvellement de l'autorisation octroyée à la Société d'acquérir ou aliéner ses propres actions, parts bénéficiaires ou certificats, en une ou plusieurs opérations, sans autre décision de l'assemblée générale, sur le marché sur lequel ces titres sont cotés ou de toute autre manière, en vue de lui éviter un dommage grave et imminent, conformément à l'article 7:215, §1, alinéas 4 et 5 et à l'article 7:218, §1, alinéa 1, 3°, du CSA, pour une période de trois ans	<i>Approbation</i>	[vote]	[vote]	[vote]
11.	Mise à jour des statuts, si nécessaire, conformément à la décision qui précède	<i>Approbation</i>	[vote]	[vote]	[vote]
12.	Adaptation de l'article 25 des statuts relatif aux modalités de vote à l'assemblée générale des actionnaires (précision quant à l'usage du formulaire de vote à distance) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Article actuel</i> : « Les règles impératives du CSA régissent les modes de convocation aux assemblées générales, de même que les conditions d'admission et les</li> </ul>	<i>Approbation</i>	[vote]	[vote]	[vote]

Ordre du jour de l'AGE		Vote			
	<p><i>modalités de participation et de représentation à ces assemblées. »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Article modifié</u> (la modification proposée est soulignée dans le texte) : « Les règles impératives du CSA régissent les modes de convocation aux assemblées générales, de même que les conditions d'admission et les modalités de participation et de représentation à ces assemblées. <u>Le vote par procuration ou formulaire de vote à distance est admis dans les formes prescrites dans les convocations.</u> ».</li> </ul>				
<b>13.</b>	Pouvoirs au Notaire aux fins de coordination des statuts suite aux décisions qui précèdent	<i>Approbation</i>	[vote]	[vote]	[vote]
<b>14.</b>	<p>Pouvoirs à des mandataires spéciaux aux fins d'exécuter les décisions qui précèdent, en ce compris la rédaction, la signature et le dépôt de tout document auprès de toute autorité ou administration compétente :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>octroi de tous pouvoirs à chaque administrateur délégué, au Président du Conseil d'administration, ainsi qu'à M. Christian Matton, Mme Valérie Van Impe, Mme Marie Sirault, Mme Sophie Allart et Mme Marie Gahylle, chacun avec pouvoir d'agir individuellement et de subdéléguer, aux fins de mettre en œuvre les décisions qui précèdent, en ce compris la rédaction, la signature et le dépôt de tout document auprès de toute autorité ou administration compétente</i></li> </ul>	<i>Approbation</i>	[vote]	[vote]	[vote]

Le Mandataire pourra notamment (i) assister à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour au cas où la première assemblée ne pourrait valablement délibérer, (ii) prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter, au nom du / de la\* soussigné(e), toutes décisions se rapportant à l'ordre du jour, (iii) voter sur de nouveaux sujets ou de nouvelles proposition de décisions concernant des sujets ajoutés à l'ordre du jour après la date de cette procuration en vertu de l'article 7:130 du CSA et (iv) aux effets ci-dessus, substituer, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence et, en général, faire le nécessaire.

Le Mandataire votera conformément aux instructions de vote figurant ci-dessus.



A défaut d'instructions, le Mandataire votera en faveur de chacune des propositions de décision à l'ordre du jour, sauf si le Mandataire devait être considéré comme ayant un conflit d'intérêts en rapport avec le point concerné de l'ordre du jour, auquel cas il ne pourrait dès lors participer au vote sur ce point.

La présente procuration vaut notification de volonté de participer à l'AGE conformément à l'article 7:134, §2, al. 3, du CSA.

Le présent formulaire ne constitue pas une demande de procuration au sens des articles 7:144 et 7:145 du CSA.

**La présente procuration, dûment complétée et signée, doit être renvoyée à la Société ([shareholderrelations@iba-group.com](mailto:shareholderrelations@iba-group.com)) et lui parvenir au plus tard le 6<sup>ème</sup> jour qui précède l'AGE, soit le **mardi 28 février 2023 à 16 heures**.**

Procuracion établie le *complétez la date* \_\_\_\_\_ à *complétez le lieu* \_\_\_\_\_.

### **Signature de l'actionnaire**

***NB : Si l'actionnaire est une personne morale, la présente procuration doit être signée par son (ou ses) représentant(s) légal (légaux) identifié(s) au début du document.***

*[Signature(s)]*

\_\_\_\_\_